

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
 Du Lundi 14 Avril 2025 à 19h00**

En ce **Lundi 14 Avril 2025 à 19h00**, le Conseil Municipal de la Commune de COURS, se réunit, en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal en mairie de COURS.

M. le Maire présente à l'assemblée Mme Magalie DUCRUY, la nouvelle Directrice Générale des Services qui prendra ses fonctions le 5 mai 2025. Il lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil Municipal.

M. le Maire procède à l'appel des conseillers, soit :
 20 présents, 4 absents, 4 procurations, soit 24 votants sur 28 membres en exercice.

M. Michel GABRIELLI est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire, soumet au vote le compte-rendu de la séance précédente en date du 31 Mars 2025, qui a été transmis à chaque conseiller : il est approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter cette séance, Monsieur le Maire a sollicité l'autorisation de l'assemblée pour rajouter un point à l'ordre du jour du Conseil, c'est-à-dire la délibération n°20250414-19, portant sur les finances locales et plus particulièrement une demande de subvention auprès du Département du Rhône, au titre des amendes de police 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Compte-rendu des décisions prises par le Maire
Exposé de Monsieur Patrice VERCHERE – Maire de Cours

Depuis le conseil municipal du 31 Mars 2025, des décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ces décisions concernent le foncier, la commande publique, les finances locales et le domaine public.

- **Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les biens suivants :**

N°	Parcelle cadastrale		Adresse	Nature du bien	Superficie
	Section	N°			
16/2025	AI	371, 372	Route de la Bûche - Cours La Ville	terrains	2316 m²

- **Décisions du Maire :**

N° 2025-13 du 03/04/2025 : Décision portant remboursement de la somme de 60 € à M. et Mme FONTAINE, correspondant au « forfait fluides », puisque le chauffage n'a pas fonctionné lors de leur location de la Salle Borgnat du 24 au 26/12/2024.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du CGCT, l'assemblée délibérante prend acte des décisions prise par le Maire.

2. FINANCES LOCALES – Budget Général Commune – Approbation du Compte Financier Unique 2024
Exposé de Madame Cécile VERNAY CHERPIN – 1^{ère} Adjointe

Madame VERNAY CHERPIN présente le Compte Financier Unique de la Ville de COURS.

M. le Maire attire l'attention des conseillers sur les subventions aux associations qui représentent 11% des dépenses de fonctionnement à COURS, alors que la moyenne pour les communes de la même strate s'élève à 6%. Il rappelle que l'important soutien de la commune à ses associations passe également par la mise à disposition gratuite des salles communales.

M. le Maire précise ensuite que le taux d'imposition à COURS est en dessous de la moyenne nationale, alors même que les infrastructures de la commune sont équivalentes à celles d'une commune de 8 000 habitants.

Le solde d'investissement 2024 est négatif en raison des nombreux investissements réalisés, notamment la nouvelle salle de gym.

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 07/04/2025 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Ville de COURS ;

VU le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de COURS ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT les éléments susvisés, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- DESIGNER comme Présidente de l'assemblée : Mme Cécile VERNAY-CHERPIN, Adjointe aux Finances, afin que Monsieur le Maire ne prenne pas part au vote,

- APPROUVER le Compte Financier Unique de la Commune – Exercice 2025 - faisant ressortir :

- Un excédent de fonctionnement pour l'année N de : 552 311.18 €.
- Un déficit de la section d'investissement pour l'année N de : - 719 859.84 €.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		584 051.06	-347 007.48	
Opérations de l'exercice	4 430 580.46	4 982 891.64	4 618 689.55	3 898 829.71
Totaux	4 430 580.46	5 566 942.70	4 271 682.07	3 551 822.23
Résultats de clôture		1 136 362.24	- 1 066 867.32	
Restes À Réaliser			477 906.54	1 593 035.26
Résultats définitifs		1 136 362.24		48 261.40

- DONNER pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. FINANCES LOCALES – Budget général Commune – Affectation des résultats

Exposé de Madame Cécile VERNAY CHERPIN – 1^{ère} Adjointe

Il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Mme VERNAY CHERPIN explique que les recettes restant à réaliser correspondent au décalage dans le temps des recettes d'investissement. En effet, les diverses subventions allouées sont souvent versées bien après les dépenses effectuées.

Après avoir constaté que le résultat de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent global de 1 136 362.24 € dont un excédent de 552 311.18 € pour l'exercice 2024 et que la section d'investissement fait apparaître un déficit global de 1 066 867.32 € dont un déficit de 719 859 .84 € pour l'exercice 2024 (hors restes à réaliser) et après avoir pris en compte le solde des restes à réaliser en investissement qui fait apparaître un excédent de 1 115 128.72 €,

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'affecter les résultats comme suit sur le Budget Primitif 2025 de la commune :

- Affectation au compte 001 en dépenses d'investissement : **1 066 867.32 €**
- Affectation en couverture d'autofinancement en recettes d'investissement au 1068 : **600 000 €**
- Report en fonctionnement au compte R002 : **536 362.24 €**.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats comme suit sur le Budget Primitif 2025 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	
Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice	+ 552 311.18 €
B – Résultats antérieurs reportés	+ 584 051.06 €
C – Résultat à affecter	+ 1 136 362.24 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D – Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 1 066 867.32 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 1 115 128.72 €
Besoin de financement (F = D + E)	0 €
AFFECTATION (C = G + H)	1 136 362.24 €
1) G - Affectation en réserves R 1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement	600 000 €
2) H – Report en fonctionnement R 002	536 362.24 €

4. FINANCES LOCALES – Budget général Commune – Contribution communale 2025 au budget SYDER

Exposé de Monsieur Patrice VERCHERE – Maire de Cours

La contribution communale aux charges du SYDER s'élève à 384 935.27 € pour l'année 2025. Cette participation peut être inscrite au budget de la commune, soit totalement, soit en partie, le reste étant fiscalisé.

M. le Maire explique que la commune se lance avec le SYDER dans la démarche performancielle d'ici la fin de l'année 2025. L'objectif est de faire diminuer la contribution communale au SYDER dans quelques années, avec une consommation moindre de l'éclairage public.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide pour l'année 2025 :

- de fiscaliser cette dépense à hauteur de 130 935.27 €
- et d'inscrire au budget 2025 en dépenses de fonctionnement (compte 65561) la somme de 254 000 €

5. FINANCES LOCALES – Budget général Commune – Attribution des subventions 2025

Exposé de Madame Cécile VERNAY CHERPIN – 1^{ère} Adjointe

Il est exposé aux membres de l'Assemblée que dans le cadre du vote du budget primitif, le Conseil Municipal délibère sur la répartition des subventions attribuées aux associations de la commune nouvelle de Cours.

Aussi, il est rappelé que les subventions aux associations ont été attribuées de manière triennale de 2024 à 2026. De ce fait, la subvention de fonctionnement qu'il est proposée de verser aux associations correspond à la même somme que celle allouée en 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations énumérées sur le document joint les sommes inscrites dans la colonne intitulée « propositions 2025 » et d'étudier les subventions exceptionnelles présentées.

M. le Maire précise que COURS est la seule commune de tout le secteur qui verse des subventions pour les associations de classes.

Les élus Présidents ou membres de bureau des associations concernées par ces subventions ont quitté la salle pour le vote, à savoir :

- M. Patrice VERCHERE,
- Mme Frédérique SIMON
- Mme Lydie LEROY
- Mme Delphine CHARRIER
- Mme Catherine DEPIERRE
- Mme Marie-Claire DUBOUIS.

Après avoir nommé comme Présidente de l'Assemblée Madame Cécile VERNAY-CHERPIN, suite à la sortie de la salle de M. le Maire, et après avoir délibéré,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'attribuer aux associations énumérées sur le document joint à la délibération les sommes proposées.

6. FINANCES LOCALES – Budget général – Fixation des taux d'imposition 2025

Exposé de Madame Cécile VERNAY CHERPIN – 1^{ère} Adjointe

Les communes et EPCI doivent adopter, avant le 15 avril 2025, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.

Il est rappelé que les articles 1636 B sexies à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes et les EPCI. Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.

Il est précisé que cette année, les taux restent inchangés. M. le Maire rappelle que cela fait très longtemps que les taux n'ont pas changé à COURS. Il explique que les communes situées dans des secteurs touristiques ont vraiment augmenté les taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires ces dernières années.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- THRS : 10.79 %
- TFPB : 28.83 %,
- TFPNB : 52.68 %.

	TAUX 2025	BASES Prévisionnelles 2025	PRODUIT
Taxe habitation résidences secondaires	10.79 %	379 800	40 980
Taxe foncière Bâtie	28.83 %	6 879 000	1 983 216
Taxe foncière non bâtie	52,68 %	114 200	60 161
TOTAL (en €)			2 084 357

Il est précisé que la recette sera inscrite au Budget Primitif 2025, article 73111 « impôts directs locaux ».

7. FINANCES LOCALES – Budget Commune – Approbation du budget primitif 2025

Exposé de Madame Cécile VERNAY CHERPIN – 1^{ère} Adjointe

Madame VERNAY CHERPIN présente le budget primitif 2025. Elle adresse ses remerciements au service administratif de la commune, et en particulier à Mme Catherine FAVRE qui l'a aidé à préparer ce budget. M. le Maire remercie à son tour Mme VERNAY CHERPIN qui, en collaboration avec les élus et les agents, a réalisé un gros travail pour ce budget.

M. le Maire précise que la diminution des recettes liées aux impôts et taxes est liée d'une part à la baisse de population, et d'autre part à l'harmonisation progressive des taux sur les trois communes déléguées.

Mme VERNAY CHERPIN explique que la hausse prévue pour les dépenses à caractère général correspond à la nécessité de réaliser en 2025 beaucoup d'entretien sur les bâtiments et matériels communaux. Elle ajoute que l'emprunt d'équilibre a été inscrit pour son montant maximum, mais qu'il devrait diminuer en fonction des subventions qui seront éventuellement allouées.

M. le Maire apporte des précisions sur les travaux de la gendarmerie : ils consisteront en l'agrandissement des locaux administratifs, le rehaussement des garages, et la sécurisation du bâtiment et de sa clôture. Les loyers perçus pour la gendarmerie s'élèvent actuellement à environ 49 000 € par an et sont amenés à augmenter suite à ces travaux.

Il est précisé que la commune va pallier au déficit de la Maison de Santé, lié aux amortissements.

M. GIANONE demande à quoi correspond le budget prévu pour l'aménagement du Château de La Fargette. Mme VERNAY CHERPIN répond en détaillant les travaux prévus : facture APAVE restant à régler, correction d'un problème d'écoulement des eaux, démontage d'un transformateur, installation d'un garde-corps, installation de carrelage pour protéger le mur sous un lave-mains.

M. CORGIE s'interroge sur la nécessité d'inscrire une somme pour le PLU alors même que nous ne savons pas à ce jour si c'est un PLU ou un PLUI qui va être mis en place. M. le Maire répond que justement, dans l'incertitude, il convient de prévoir cette dépense au budget au cas où elle soit finalement à la charge de la commune.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de budget de la commune pour l'exercice 2025, (voir document ci-annexé). Celui-ci se présente, en dépenses et en recettes comme suit :

- En équilibre à **5 425 920.71 €** en section de fonctionnement,
- En équilibre à **5 258 922.61 €** en section d'investissement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget tel que présenté.

8. FINANCES LOCALES – Budget annexe Lotissement Vercennes – Approbation du Compte Financier Unique 2024

Exposé de Madame Cécile VERNAY CHERPIN – 1^{ère} Adjointe

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 07/04/2025 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du lotissement Vercennes ;

VU le Compte Financier Unique 2024 du lotissement Vercennes ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT les éléments susvisés, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- DESIGNER comme Présidente de l'assemblée : Mme Cécile VERNAY-CHERPIN, Adjointe aux Finances, afin que Monsieur le Maire ne prenne pas part au vote,

- APPROUVER le CFU 2024 du Lotissement « Vercennes » de la Commune de Cours, faisant ressortir :

- un excédent de fonctionnement de **16 246.79 €**
- un solde d'investissement égal à 0.

Il est précisé qu'il reste 8 lots à vendre sur 42.

9. FINANCES LOCALES – Budget annexe Lotissement VERCENNES – Affectation des résultats

Exposé de Madame Cécile VERNAY CHERPIN – 1^{ère} Adjointe

Après avoir constaté que le résultat de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent global de 16 246.79 € avec un résultat nul pour 2024 et que la section d'investissement fait apparaître un résultat global nul avec un résultat excédentaire de 9 232.46 € pour l'exercice 2024,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit sur le Budget Primitif 2025 du lotissement de Vercennes :

- L'excédent de fonctionnement qui s'élève à **16 246.79 €** sur le compte 002.

10. FINANCES LOCALES – Budget annexe Lotissement VERCENNES – Approbation du budget primitif 2025

Exposé de Madame Cécile VERNAY CHERPIN – 1^{ère} Adjointe

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de budget annexe du Lotissement Vercennes pour l'exercice 2025, présenté par le Maire (voir document ci-annexé). Celui-ci s'équilibre, en dépenses et en recettes comme suit **376 548.93 €** à la section de fonctionnement. Pour la section d'investissement, il est proposé en équilibre à hauteur de **360 302.14 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget tel que présenté.

11. FINANCES LOCALES – Budget annexe Maison de Santé – Approbation du Compte Financier Unique 2024

Exposé de Madame Cécile VERNAY CHERPIN – 1^{ère} Adjointe

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
VU l'avis de la Commission des Finances du 07/04/2025 ;
VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Maison de Santé ;
VU le Compte Financier Unique 2024 de la Maison de Santé ;
CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
CONSIDERANT les éléments susvisés, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- DESIGNER comme Présidente de l'assemblée : Mme Cécile VERNAY-CHERPIN, Adjointe aux Finances, afin que Monsieur le Maire ne prenne pas part au vote

- APPROUVER le CFU 2024 de la Maison de Santé de la Commune de Cours, faisant ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 68 728.14 €
- un déficit de la section investissement de - 30 617.20 €

selon le détail ci-dessous :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	47 882.78			96 712.23
Opérations de l'exercice	109 585.61	178 313.75	82 484.49	51 867.29
Totaux	157 468.39	178 313 75	82 484.49	148 579.52
Résultats de clôture		20 845.36		66 095.03
Restes à Réaliser				
Résultats définitifs		20 845.36		66 095.03

12. FINANCES LOCALES – Budget annexe Maison de Santé – Affectation des résultats
Exposé de Madame Cécile VERNAY CHERPIN – 1^{ère} Adjointe

Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement,

Après avoir constaté que le résultat de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent global de 20 845.36 € soit un excédent de 68 728.14 € pour 2024 et que la section d'investissement fait apparaître un excédent global de 66 095.03 € soit un déficit de 30617.20 € pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit sur le budget Primitif 2025 de la Maison de Santé :

- au compte 002 en recettes de fonctionnement : 20 845.36 € : Excédent de fonctionnement reporté
- au compte 001 en recettes d'investissement : 66 095.03 € : Excédent d'investissement reporté

13. FINANCES LOCALES – Budget annexe Maison de Santé – Approbation du budget primitif 2025
Exposé de Madame Cécile VERNAY CHERPIN – 1^{ère} Adjointe

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de budget annexe de la Maison de santé pour l'exercice 2025, présenté par le Maire (voir document ci-annexé). Celui-ci se présente, en dépenses et en recettes, comme suit :

- En déséquilibre en section d'investissement avec 123 493 € en recettes et 75 552.25 € en dépenses.
- En équilibre en section de fonctionnement avec 125 703.89 € en dépenses et en recettes.

Il est précisé qu'il reste deux locaux libres pour des praticiens, tous les autres sont loués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget tel que présenté.

14. FINANCES LOCALES – Subvention au titre des séjours en centre aéré
Exposé de Madame Jeanne Marie BERCHOUX LAMBERT – 4^{ème} Adjointe

Par délibération du 24 février 2021, le conseil municipal a fixé, pour les enfants de la commune nouvelle de Cours, une participation aux séjours en colonie de vacances ou en centres aérés d'un montant de 2,60 € pour les séjours en colonie de vacances et de 1,30 € pour les séjours en centres aérés limités à 30 jours sur l'année.

En application de cette délibération et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention d'un montant de :

- 696.80 € au Centre Social de Cours, au titre des séjours en centre aéré organisés durant les vacances d'Hiver 2025.

Il est précisé que les mercredis hors vacances scolaires ne sont pas pris en compte dans le calcul des 30 jours.

15. FINANCES LOCALES – Subventions auprès du Département pour l'isolation par l'extérieur des façades des logements de la gendarmerie

Exposé de M. Bernard BOURELIER – 8^{ème} Adjoint

La commune doit accueillir courant 2026 une nouvelle brigade pour laquelle des travaux d'agrandissement et de sécurisation sont déjà lancés.

Parallèlement à ces travaux, les logements de la gendarmerie doivent également être rénovés et remis aux normes.

Dans une optique de transition écologique, les menuiseries ont déjà été changées. A cela, la commune souhaite ajouter la rénovation la façade avec notamment la mise en place d'une isolation par l'extérieur.

Le coût de cette rénovation de façades avec isolation par l'extérieur s'élève à **80 871,95 € HT** soit **85 810,13 € TTC**. Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention du département dont le montant pourrait s'élever à 30 000 €.

Le plan de financement est établi comme suit :

FINANCEUR	SUBVENTION SOLLICITEE	AUTOFINANCEMENT	
DEPARTEMENT	30 000,00 €		
COMMUNE		50 871,95 €	
TOTAL OPERATION HT			80 871,95 € HT
TOTAL OPERATION TTC			85 810,13 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 30 000 € auprès du Département et de prévoir ces crédits au budget 2025.

16. FINANCES LOCALES – Subvention auprès du Département pour la rénovation, l'agrandissement et la sécurisation des locaux de la gendarmerie

Exposé de M. Bernard BOURELIER – 8^{ème} Adjoint

Afin d'accueillir la nouvelle gendarmerie mobile courant 2025, il convient d'agrandir les locaux administratifs et de rénover ceux existants, afin de les remettre aux normes. De plus, la sécurisation de l'emprise de la gendarmerie est à entreprendre.

Les premières consultations ont été lancées pour ces différents travaux :

- Rénovation de la façade avec isolation
- Agrandissement avec construction d'un bâtiment sur l'arrière
- Accessibilité et remise aux normes des locaux existants
- Sécurisation du bâtiment avec clôture et aménagement de trois garages sécurisés

L'ensemble des travaux (études comprises) est estimé à 636 466,00 € HT.

Cette opération pourrait bénéficier d'une subvention de la part du Département dont le montant pourrait s'élever à 100 000,00 €.

Le plan de financement est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	575 000 €	DETR 2025	207 148.00 €
ETUDES MO	50 230 €	REGION	150 000.00 €
ETUDES DIVERSES	11 236 €	DEPARTEMENT	100 000.00 €
		COMMUNE	179 318.00 €
HT :636 466.00 €		HT : 636 466.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 100 000 € auprès du Département et de prévoir ces crédits au budget 2025.

17. FINANCES LOCALES – Subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le changement de matériel du cinéma

Exposé de Madame Jeanne-Marie BERCHOUX-LAMBERT – 4^{ème} Adjointe

L'écran de cinéma ainsi que le matériel servant à la projection des films ont une dizaine d'année et tombent souvent en panne. La commune souhaite donc les renouveler pour ainsi permettre aux habitants de pouvoir profiter de ce service culturel communal.

L'ensemble des travaux est estimé à **21 980 € HT** soit **26 376 € TTC**. Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes dont le montant pourrait s'élever à 3 035 €.

Mme BERCHOUX-LAMBERT précise que la subvention du CNC (Centre National du Cinéma) est financée par le fonds de soutien du CNC, qui est alimenté par les taxes perçues sur les entrées de cinéma.

Le plan de financement est établi comme suit :

FINANCEUR	SUBVENTION SOLLICITEE	AUTOFINANCEMENT	
CNC	14 549 €		
REGION	3 035 €		
COMMUNE		4 396 €	
TOTAL OPERATION HT			21 980 € HT
TOTAL OPERATION TTC			26 376 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 3 035 € auprès du Région Auvergne Rhône-Alpes et de prévoir ces crédits au budget 2025.

18. FINANCES LOCALES – Subventions auprès de la Région pour les travaux de réfection des terrains de tennis extérieurs

Exposé de Madame Catherine DEPIERRE – 2^{ème} Adjointe

Les terrains de tennis extérieurs, construits en 2012, n'ont à ce jour pas connu de rénovation. Le revêtement étant très dégradé, la commune de Cours souhaite les rénover et ainsi pouvoir permettre une bonne pratique du tennis par les adhérents du club et les habitants de la commune.

Cette opération pourrait bénéficier d'une subvention auprès de la Région, dont le montant pourrait s'élever à 39 200 €.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 49 000 € H.T.

Le plan de financement est établi comme suit :

FINANCEUR	SUBVENTION SOLLICITEE	AUTOFINANCEMENT	
REGION	39 200,00 €		
COMMUNE		9 800,00 €	
TOTAL OPERATION HT			49 000,00 €
TOTAL OPERATION TTC			58 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention auprès de M. le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 39 200 €, pour la réfection des terrains de tennis.

19. FINANCES LOCALES – Demande de subvention au titre des amendes de police 2025

Exposé de Monsieur Bernard KRAEUTLER – 5^{ème} Adjoint

Comme chaque année, le Conseil Départemental doit répartir le montant de la dotation relative au produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants.

Cette subvention est accordée pour les travaux relatifs à la circulation routière, étude et mise en œuvre de plan de signalisation, création de parkings, installation de signaux lumineux et de signalisation horizontale, aménagement de carrefour, différenciation du trafic, travaux de sécurité, ...

Dans ce cadre, la commune doit faire part au Président du Conseil Départemental de ses projets.

Le Département a présenté à la commune une étude pour faire ralentir la circulation aux entrées de la commune. Dans la continuité de ce projet de ralentissement aux entrées d'agglomération, la Commune souhaite s'équiper de matériels pour réaliser des aménagements de signalisation temporaire en vue de la mise en place d'un aménagement définitif, ainsi que pour remplacer des panneaux abîmés de signalisation permanente.

De ce fait, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de procéder à l'achat de ce matériel de signalisation dont le montant s'élève à 14 485.26 € HT soit 17 382.31 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention correspondante auprès de M. le Président du Département du Rhône.

INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE

Date du prochain conseil municipal :

Lundi 16/06/2025 à 19h00 à la salle des Fêtes de Thel à COURS.

Il est possible qu'un conseil se réunisse avant cette date afin de pouvoir valider le lancement d'un marché public dans les délais.

Tour du Beaujolais :

Le Vendredi 13 Juin prochain, vers 15h, COURS aura le plaisir d'accueillir à nouveau la course cycliste du « Tour du Beaujolais ». En provenance de Belmont de la Loire, les coureurs emprunteront le Col de la Bûche, la rue de Chauffailles, la rue G. Clemenceau et la rue Général Leclerc, en direction de Mardore (Thizy-Les-Bourgs).

Foire de Pâques :

Lundi 21 Avril 2025 (de 8h30 à 12h), venez à la Foire annuelle de COURS. Retrouvez l'achalandage des forains, installés « Place de la Libération, Place de la République et Place de l'Eglise », ainsi que vos commerçants habituels.

Intervention de la gendarmerie :

Le Vendredi 11 avril, une vingtaine de gendarmes sont intervenus avec un chien pour des contrôles de stupéfiants. C'est M. le Maire qui a demandé à la gendarmerie de réaliser ce type d'intervention de manière régulière et aléatoire. A l'issue de cette opération, deux personnes ont été placées en garde à vue, et 3 autres ont écopé d'une amende forfaitaire. M. le Maire remercie tous ceux qui donnent des renseignements en mairie concernant le trafic de stupéfiants.

Fête du Vélo :

M. le Maire rappelle que la COR organise la 2ème édition de la Fête du Vélo, les 23 et 24 mai prochains, à COURS (au Parc Poizat et au Boulodrome municipal).

INFORMATIONS DES MAIRES DELEGUES ET ADJOINTS

Jonathan PONTET – 3^e Adjoint :

Conseil Municipal Enfants :

Comme chaque année, la COR propose aux jeunes élus de l'ensemble de son territoire de se rencontrer et d'échanger lors d'une journée, afin de leur faire connaître les compétences et le fonctionnement de leur Communauté d'agglomération. Cette rencontre aura lieu le **Mercredi 23 Avril 2025 à Vindry-sur-Turdine**, avec pour thème la musique.

Le matin sera découpé en 3 temps :

- découverte des instruments par l'association Double Croche de Vindry ;
- création d'une chanson de la COR : atelier animé par une professeure de l'école de musique de la COR, Clémentine VACHER ;
- atelier d'expression musicale/scénique par la compagnie de théâtre les Mères-Tape-dur.

A midi : pique-nique tiré du sac à la salle de Vindry, en présence des vice-présidents de la COR, qui viendront se présenter à nos jeunes élus.

L'Après-midi se déroulera à l'Hacienda (résidence musicale) et sera consacrée à :

- l'enregistrement de la chanson ;
- la présentation d'un parcours d'artiste-musicien échanges ;
- l'animation par Kosh, présentation de sa pratique de beatbox.

Cérémonies du 8 Mai :

Afin de célébrer la commémoration du 8 Mai 1945, différentes cérémonies et dépôt de gerbes sont organisées sur la Commune de COURS, le Jeudi 8 Mai 2025, à savoir :

09h : Rassemblement au Monument aux Morts de THEL

9h45 : Rassemblement au Monument aux Morts de LA VILLE

10h45 : Rassemblement au Monument aux Morts de PONT-TRAMBOUZE

11h30 : Rassemblement au Monument aux Morts de COURS LA VILLE

Les habitants de COURS sont cordialement invités à assister aux cérémonies de commémoration du 8 Mai, dans leurs communes déléguées respectives.

Concours du fleurissement :

Après le fort succès de l'année dernière, l'association « Cours La Ville Initiative » présidée par Elianne Naudi, reconduit le « Concours communal du Fleurissement ».

Les habitants de l'ensemble de la Commune Nouvelle de COURS sont donc invités à fleurir leurs maisons, pour embellir notre ville et rendre encore plus agréable notre cadre de vie. Ceux qui le souhaitent peuvent ensuite concourir, dans l'une des catégories suivantes :

- 1- Maisons fleuries avec jardin d'agrément
- 2- Façades fleuries – fenêtres, balcons, terrasses
- 3- Jardins potagers

Les bulletins d'inscription sont disponibles au Point Info Tourisme, en Mairies et en ligne sur le site internet de la commune. Ils devront être retournés avant le 30/06 prochain.

Cours La Ville Initiative, avec l'aide du service Espaces Verts communal, se chargeront du jury et s'engage à primer les 3 premiers de chaque catégorie et récompenser tous les participants !

Jeanne-Marie BERCHOUX-LAMBERT, 4^e Adjointe :

Le Salon des Amis des Arts s'installe comme chaque année à la salle polyvalente de La Ville, du 19 avril au 4 mai. Les œuvres exposées sont visibles tous les jours de 14h30 à 18h.

Delphine CHARRIER, 6^e Adjointe :

Pimms Médiation Cours :

Le Pimms Médiation de Cours, en partenariat avec un agent de la Direction Générale des Finances Publiques, une permanence « Impôts 2025 », pour accompagner les usagers dans leur déclaration. Cette permanence se déroulera le Lundi 19/05/2025, de 9h à 12h, uniquement sur RDV : Tél. : 04 69 36 01 32 – Mail : cours@pimmsmediation.fr

Catherine DEPIERRE, 2^e Adjointe :

Les travaux de l'école J. Prévert vont débiter lundi 21 avril. Le dernier parking Winslow sera fermé le temps des travaux. La Rue du Dr Sénac sera également fermée à partir du 4 mai pour une durée approximative de 18 mois.

Bernard KRAEUTLER, 5^e Adjoint :

La Rue de Thel sera fermée à partir du 28/04/2025 pour des travaux d'enfouissement des réseaux secs.

David GIANONE, Maire délégué de Pont-Trambouze :

Les travaux du bar-restaurant de Pont-Trambouze avancent bien.

Marie JACQUET, Conseillère municipale déléguée :

Un ancien interne de la maison de santé remplacera le Dr Murard pendant ses congés, et peut-être qu'un deuxième interne pourrait remplacer le Dr Mourgue. C'est une bonne nouvelle que ces jeunes médecins acceptent de revenir à COURS pour des remplacements, pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

A Cours, le 14 Avril 2025

**Le Maire,
Patrice VERCHERE**



**Le secrétaire de séance
Michel GABRIELLI**

